

Fiche sectorielle de la CP 330 - Sous-secteur 330.02

Description : Sous-secteur des établissements et services de santé bicommunautaires

Indice ONSS : 422

Période de référence : 2^e trimestre 2014

Cette fiche sectorielle synthétise une série d'informations clés propres au sous-secteur 330.02. Vous retrouverez la plupart de ces données (ainsi que plus d'informations sur les sources, la terminologie et la méthodologie) dans la *Photo sectorielle de la CP 330* publiée par l'asbl FE.BI et téléchargeable sur son site internet : <http://www.fe-bi.org/fr/over-febi/tous-les-secteurs>.

Afin d'obtenir les chiffres corrects de l'emploi au sein de cette commission paritaire, les institutions faisant effectivement partie de ce sous-secteur ont été identifiées par les partenaires sociaux.

Certaines informations, telles que la liste des 20 plus grosses institutions du sous-secteur, sont toutefois propres à cette fiche.

Chiffres-clés :

	Nombre	% au sein de la CP 330- *	Position au sein de la CP 330- *
Employeurs ⁽²⁾	24	0,3 %	11°
Nombre d'ETP ⁽²⁾	336,2	0,2 %	11°
Contrats de travail ⁽²⁾	470	0,2 %	11°

	330.02	330- *	NMS *	Emploi total
Nombre moyen de travailleurs occupés par employeur	Inconnu	28,9 ⁽³⁾	21,8 ⁽⁴⁾	12,8 ⁽⁴⁾
Nombre moyen d'ETP par employeur	14 ⁽²⁾	21,3 ⁽²⁾	16,2 ⁽⁴⁾	10,6 ⁽⁴⁾
Nombre moyen de contrats par employeur ⁽²⁾	19,6	30,4	Inconnu	Inconnu
Temps de travail moyen par contrat ⁽²⁾	71,5% (27,2h/s.)	70,1%	Inconnu	Inconnu
Temps de travail moyen par travailleur occupé ⁽¹⁾	Inconnu	Inconnu	74,5 %	83,5 %

* Terminologie :

CP 330- : Comprend tous les sous-secteurs de la Commission paritaire 330 (CP des établissements et des services de santé) sauf le sous-secteur 330.03 (Etablissements de prothèses dentaires).

NMS : Secteur non marchand social. Comprend toutes les CP considérées par l'ONSS comme faisant partie de ce groupe sectoriel, à l'exception des CP 152 et 225. Sont donc comprises les CP 304, 305, 318, 319, 327, 329, 330, 331, 332 et 337.

NMS- : Comprend toutes les CP considérées par l'ONSS comme faisant partie du secteur non marchand social sauf les CP 152, 225, 304 et 337.

Sources :

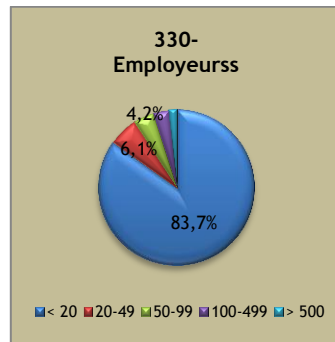
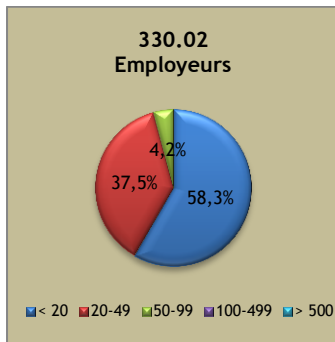
(1) Données ONSS DmfA fournies par Steunpunt WSE - 30 juin 2014.

(2) Données ONSS DmfA 2014-2 fournies au secteur via la SMALS.

(3) Chiffres calculés sur base des données ONSS DmfA 2014-2 fournies par Steunpunt WSE et la SMALS.

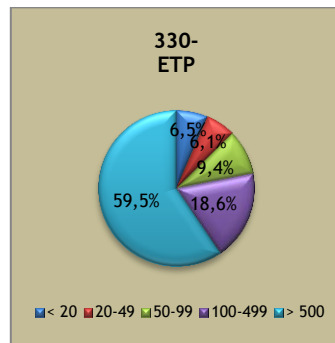
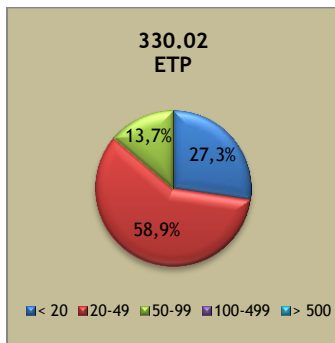
(4) Chiffres calculés sur base des données ONSS DmfA 2014-2 fournies par Steunpunt WSE et téléchargées sur le site web de l'ONSS (Evolution de l'emploi par CP).

Répartition des employeurs et du volume de travail selon la taille de l'institution :



	Employeurs			
	330.02		330-	
	N	%	N	%
< 20 trav.	14	58,3%	6.987	83,7%
20-49 trav.	9	37,5%	505	6,1%
50-99 trav.	1	4,2%	349	4,2%
100-499 trav.	0	0%	267	3,2%
>500 trav.	0	0%	127	1,5%
Total	24	100%	8.235	100%

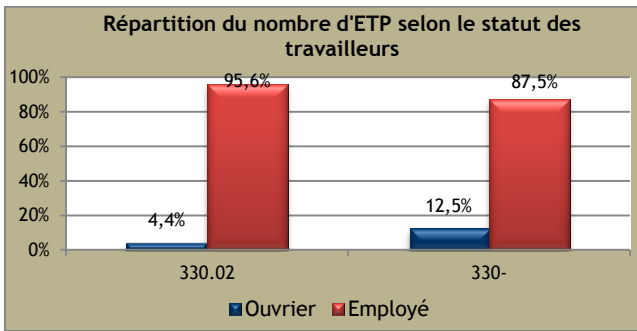
Source : (2) - Pour les employeurs ayant des travailleurs en service au 30 juin 2014



	ETP			
	330.02		330-	
	N	%	N	%
< 20 trav.	91,8	27,3%	11.510	6,5%
20-49 trav.	198,2	58,9%	10.838	6,1%
50-99 trav.	46,2	13,7%	16.642	9,4%
100-499 trav.	0	0%	33.021	18,6%
>500 trav.	0	0%	105.794	59,5%
Total	336,2	100%	177.805	100%

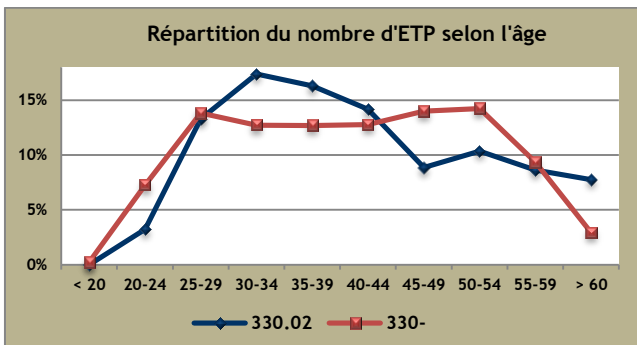
Source : (2) - Pour les employeurs ayant des travailleurs en service au 30 juin 2014

Caractéristiques des travailleurs :



	Ouvrier		Employé		Total	
	N	%	N	%	N	%
330.02	14,7	4,4%	321,5	95,6%	336,2	100%
330-	22.160	12,5%	155.748	87,5%	177.908	100%

Source : (2)



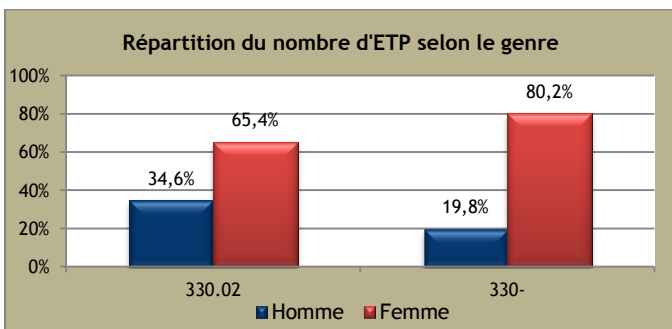
	<25 ans		25-49 ans		>49 ans		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
330.02	10,8	3%	235,4	70%	90	27%	336,2	100%
330-	13.319	7,5%	117.412	66%	47.177	26,5%	177.908	100%

Source : (2)

Ratio jeunes / âgés : nombre d'ETP prestés par des travailleurs de < 25 ans pour 100 ETP prestés par des travailleurs de > 49 ans.

Ratio jeunes / âgés*	2014-2
330.02	12
330-	28,2

Source : (2)



	ETP					
	Homme		Femme		Total	
	N	%	N	%	N	%
330.02	116,4	34,6%	219,8	65,4%	336,2	100%
330-	35.299	19,8%	142.609	80,2%	177.908	100%

Source : (2)

Les 20 plus grands employeurs du sous-secteur (sur base du nombre d'ETP dans le sous-secteur) :

Employeurs (cf. n° ONSS)	Commune du siège social	ETP dans le sous-secteur	Contrats de travail dans le sous-secteur
1. SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX LOCATAIRES SOCIAUX SASLS ASBL	ST JANS MOLENBEEK	46,2	55
2. TRANSIT ASBL	BRUXELLES	38,4	45
3. SERVICE SOCIAL DE SOLIDA RITE SOCIALISTE ASBL	ST GILLES	30,9	35
4. RIVAGE - DEN ZAET ASBL	BRUXELLES	26,5	47
5. CENTRE D'AIDE AUX PERS. - CENTRUM VOOR ALGEMEEN WELZIJNSWERK "BRABANTIA" ASBL	BRUXELLES	25,2	33
6. MAISON D'ACCUEIL SOCIO- SANITAIRE DE BRUXELLES MASSB ASBL	BRUXELLES	16,8	29
7. CENTRE SOCIAL PROTESTANT ASBL	ELSENE	16,8	23
8. L ETE DE ZOMER ASBL	ANDERLECHT	15,1	24
9. LA PORTE VERTE SNIJBOONTJE ASBL	ST JANS MOLENBEEK	14,8	22
10. ANTONIN ARTAUD CENTRE DE SANTE MENTALE - DIENST GEESTEL. GEZONDHEIDSZORG ASBL	BRUXELLES	13,8	21
11. EXIL ASBL	ELSENE	13,4	17
12. MENTOR ESCALE ASBL	ELSENE	12,0	18
13. CENTRE D'ACCUEIL SOCIAL ABBE FROIDURE ASBL	BRUXELLES	7,6	12
14. PLATE-FORME DE CONCERTATION POUR LA SANTE MENTALE POUR BRUXELLES CAPITALE ASBL	BRUXELLES	7,6	11
15. SERVICES SOCIAUX DES QUARTIERS 1030 ASBL	SCHAARBEEK	7,3	8
16. DIOGENES ASBL	BRUXELLES	6,6	11
17. SERV DE REINSERTION SOC- AIDE SOC A/JUSTICIABLES DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE ASBL	BRUXELLES	6,3	8
18. OFFICE DE READAPTATION SOCIALE DE BRUXELLES ASBL	BRUXELLES	6,0	6
19. FONDATION POUR L'ASSISTANCE MORALE AUX DETENUS FAMD FUP	BRUXELLES	5,9	11
20. INITIATIVE ANTONIN ARTAUD ASBL	BRUXELLES	5,3	10
TOTAL →		322,3	446
% au sein du sous-secteur →		95,9%	94,9%

Source : (2)



L'asbl FE.BI coordonne des fonds de sécurité d'existence fédéraux et bicommunautaires relevant des commissions paritaires des établissements et services de santé (CP 330), des établissements d'éducation et d'hébergement (CP 319.00) ainsi que du secteur socioculturel (CP 329.03).

Comité de rédaction : Cathy De Smet, Kristof Dhoore et Laurence Marzucco.

Editeur responsable : Cathy De Smet - FE.BI -Square Saintelette 13-15 - 1000 Bruxelles.

Date de publication : Février 2016.

Les organisations suivantes font partie des comités de gestion du Fonds social pour les établissements et services de santé (Groupes à risque) et de la Chambre des établissements et services de santé résiduaire (Maribel) :

